



SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON
Conseil Syndical du 7 mai 2026

Procès-verbal

Membres du Conseil Syndical : 10

Membres en exercice : 10

Votants présents : 7

Votes exprimés : 9

M. Jean GALAND, M. Jean-Yves ROSAZZA, M. Xavier DANAY, M. Bruno LAFON,
M. Thierry GOUAICHAULT, M. Loïc BALLONGUE, M. Cédric PAIN.

Pouvoir est donné à M. Cédric PAIN par M. Stéphane LE BOT.

Pouvoir est donné à M. Thierry GOUAICHAULT par M. Patrick DAVET.

Excusé(s) :

Mme Karine DESMOULIN, M. Stéphane LE BOT, M. Patrick DAVET, M. Dominique FEDIEU.

Assistaient à la réunion :

Mme Catherine ROUX, M. David LOUTON, Mme Stéphanie ALOIR, M. Jean-Roald L'HERMITTE.

Président de séance :

M. Jean GALAND.

Secrétaire de séance :

M. Loïc BALLONGUE.

Assistaient également à la réunion :

M. Cyril CLEMENT (SMPBA), Mme Jocelyne SARRAUTE (SMPBA), Mme Karine LAFON (SMPBA), M. Thierry DAVID (SMPBA), M. Éric COIGNAT.

Les convocations aux membres du Conseil Syndical ont été envoyées le 27 avril 2026.

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut valablement délibérer.

La séance réunie le 7 mai 2026 est ouverte à 9h30.

Sous la présidence de Monsieur Jean GALAND :

- Le Procès-Verbal du Conseil Syndical du 17 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.
- M. Loïc BALLONGUE est désigné(e) comme secrétaire de séance.

Délibérations à l'ordre du jour de cette séance :

- **Délibération 01-2026 :** Désignation des nouveaux représentants des communes au sein du SMPBA.

Observations : Il est annoncé par M. Loïc BALLONGUE, Maire de Lanton, qu'une modification de désignation de son suppléant interviendra prochainement par une nouvelle délibération de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Délibération 02-2026 :** Nomination du Vice-Président du SMPBA.

Observations : Bien que M. Jean-Yves ROSAZZA indique qu'il n'attache pas plus d'importance que ça à sa nomination au poste de Vice-Président, il précise qu'il tiendra le discours confirmant la nécessité de la création du SMPBA et qu'il restera vigilant à d'éventuelles volontés de modifications des statuts, ainsi qu'à la proportionnalité des membres du Syndicat Mixte.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Délibération 03-2026 :** Désignation d'un Délégué Syndical au sein du conseil de gestion du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA).

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Délibération 04-2026 :** Désignation d'un délégué syndical au sein du Comité de Sélection « Economie Bleue Durable » du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre).

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Délibération 05-2026 :** Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération 06-2026 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du SMPBA.

Observations : Dans le cadre des contraintes budgétaires actuelles, le Président du SMPBA confirme que la dotation de transfert de charges « obligatoire » du Département de la Gironde sera versée en deux échéances pour l'investissement. Il est rappelé la perte de la dotation de transfert de charges « facultative » liée à l'investissement, représentant un montant de 250 k€. Il précise que la démarche de faire des efforts économiques est nécessaire par rapport à la cour des comptes. Messieurs Xavier DANEY et Loïc BALLONGUE entendent et comprennent cette démarche mais sollicitent une vigilance sur le coût du siège du SMPBA. M. Jean-Yves ROSAZZA souhaite une réflexion sur l'augmentation du pouvoir financier du Syndicat Mixte avec notamment le transfert des compétences maritimes de La Teste de Buch.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Délibération 07-2026** : Affectation du résultat au titre de l'exercice 2026 du Compte Financier Unique 2025.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 08-2026** : Vote du Budget Supplémentaire 2026.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 09-2026** : Autorisation au Président de signer la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement de la voirie et la création de deux zones de stationnement dans le cadre des travaux de rénovation, sécurisation et modernisation du port du Bétey.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 10-2026** : Modification du Règlement du CT-AOT.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 11-2026** : Création de poste d'assistant administratif polyvalent – Emploi permanent à temps complet - Tableau des effectifs permanents actualisé.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 12-2026** : Critères d'éligibilité des bateaux aux pontons patrimoniaux des ports de La Teste de Buch centre et Larros à Gujan-Mestras et tarification « navire patrimonial » du Bassin d'Arcachon.
Observations : Il est demandé par M. Thierry GOUAICHAULT que cette délibération soit amendée par les listes des membres composant les jurys des commissions de Gujan-Mestras et La Teste de Buch. Deux arrêtés seront alors pris en ce sens et viendront annexer la présente délibération.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Il est proposé aux membres de l'assemblée de réunir le prochain Conseil Syndical le mardi 15 septembre 2026 à 10h00, à la Maïon des Associations de Lanton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45

Le Secrétaire de Séance

M. Loïc BALLONGUE



Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean GALAND